

## DÉCISION N°2021 – 37

### RÉVISION DES TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES AU 1ER SEPTEMBRE 2021

\*\*\*\*\*

#### Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** l'indice des dépenses communales de l'Association des Maires de France de novembre 2020 qui constate une progression de +0,57 % de juillet 2019 à juin 2020 rapportés aux quatre trimestres précédents en retenant sa version hors charges financières pour les communes de 3 500 à 30 000 habitants ;
- **VU** la Délibération 2020-07-04 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Mme Le Maire de procéder aux révisions périodiques des tarifs existants selon l'indice AMF des dépenses communales de l'année de référence ;
- **VU** la décision 2021-22 du 19 avril 2021 sur la révision des tarifs municipaux applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- **CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la révision des tarifs municipaux applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2021 selon l'indice des dépenses communales de l'AMF soit +0,57 % avec un arrondi à 5 centimes, soit en dessous de l'inflation supportée par les consommateurs sur la même période (+0,66%), à l'exception des tarifs du cinéma Ariel et de l'EMS ;
- **CONSIDÉRANT** l'erreur matérielle sur le tarif majoré de repas élève des non-résidents sur l'annexe de la décision 2021-22 du 19 avril 2021 portant sur la révision des tarifs municipaux applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2021 indiquant 3.85 € au lieu de 5.10€.

#### DÉCIDE :

**ARTICLE 1 :** D'abroger la décision 2021-22 du 19 avril 2021 portant sur la révision des tarifs municipaux applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**ARTICLE 2 :** De fixer les tarifs municipaux applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2021 de la façon suivante :

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 16 JUIN 2021  
Catherine FLAVIGNY

Maire  
Conseillère départementale



## Services publics municipaux – Tarifs municipaux – Actualisation

### Redevances et droits - Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2021

#### A- Réduction de tarifs en fonction des ressources

##### Prestations concernées

La réduction s'applique aux résidents de Mont-Saint-Aignan utilisateurs des services "Accueil de loisirs périscolaire", "Accueil de loisirs extra scolaire", "Activités 12-17 ans" (sauf pour la souscription du Passeport Jeune), "Restauration Municipale" (hors enseignants), et "Ateliers artistiques", ainsi qu'aux utilisateurs scolarisés sur le territoire pour les "Activités 12-17 ans".

##### Mode de calcul

$$QF = \frac{1/12^{\text{ème}} \text{ (ressources annuelles avant abattement fiscaux + prestations familiales)}}{\text{Nombre de parts}}$$

(Prise en compte du salaire des 3 derniers mois, extrapolé sur un an, en cas de changement notable)

##### Niveaux de réduction

Tranches de QF	Réduction
QF ≤ 549 €	75 %
549 € < QF ≤ 663 €	50 %
663 € < QF ≤ 770€	25 %
QF > 770 €	Plein tarif

#### B- Redevance des services à destination de la petite enfance

##### I- Petite Enfance

##### Modalités particulières d'application

La tarification des services de Petite Enfance (crèches collectives, multi-accueil...) est encadrée par la CAF. La Ville de Mont-Saint-Aignan applique cette tarification encadrée à l'ensemble de ses activités.

En crèche familiale, les assistantes maternelles qui souhaitent mettre les enfants dont elles ont la garde en halte-garderie bénéficient d'une heure gratuite par semaine et par enfant. Au-delà, elles paient le tarif réduit.

#### C - Redevance des services à destination de l'enfance

##### Tous accueils des loisirs à destination des 3-17 ans

	Résidents	Non-Résidents
Tarif dépassement – par heure de retard au-delà de l'horaire de fin de l'activité	30,00 €	30,00 €

(selon conditions fixées au règlement intérieur des accueils de loisirs)

##### I- Accueil de loisirs Périscolaire

##### Modalités particulières d'application

Les enfants scolarisés en classe ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) bénéficient, pour les accueils périscolaires, des mêmes tarifs que ceux des résidents.

Activité	Résidents		Non-Résidents	
	Tarif de base	Tarif majoré	Tarif de base	Tarif majoré
Application du règlement intérieur				
Créneau du matin	2,90 €	3,75 €	3,75 €	5,00 €
Créneau « Espace Détente »	0,85 €	1,10 €	1,10 €	1,45 €
Créneau du soir et « parcours découverte »	3,30 €	4,35 €	4,35 €	5,75 €
Mercredi	12,70 €	16,45 €	16,90 €	21,90 €
Mercredi demie-journée	6,35 €	8,25 €	8,45 €	11,00 €

##### Modalités particulières d'application

La Pouponnière du Belvédère bénéficie d'une réduction de 25% sur les frais des activités périscolaires.

## II- Restauration Municipale

	Résidents		Non-Résidents	
	Tarif de base	Tarif majoré	Tarif de base	Tarif majoré
Repas élève	3,85 €	5,10 €	3,85 €	5,10 €
Repas enseignant et assimilés	5,15 €	6,70 €	5,15 €	6,70 €

### Modalités particulières d'application

La Pouponnière du Belvédère bénéficie d'une réduction de 25% sur les frais de restauration scolaire.

## III- Activités à destination des 3-12 ans

### A/ Accueil de loisirs extra scolaire 3-12 ans - Vacances scolaires

#### Tarifs de base

	Résidents	Non-Résidents
Garderie du matin	1,15 €	1,35 €
Tarifs journée	12,70 €	16,90 €
Tarifs demi-journée	6,35 €	8,45 €
Nuitée d'hébergement sur site (séjours accessoires)	6,15 €	8,05 €
Nuitée d'hébergement extérieure (séjours accessoires)	13,70 €	17,75 €

#### Tarifs majorés

	Résidents	Non-Résidents
<i>Application du règlement intérieur</i>		
Tarifs journée	16,45 €	21,90 €
Tarifs demi-journée	8,25 €	11,00 €

### Modalités particulières d'application

La Pouponnière du Belvédère bénéficie d'une réduction de 25% sur les frais d'accueil de loisirs extra scolaire.

### B/ Séjours 6-12 ans - Vacances scolaires

#### Tarifs de base

	Résidents	Non-Résidents
Séjour vacances	26,35 €	34,25 €

#### Utilisation des "Bons CAF"

coût du séjour - réduction liée au quotient familial = coût net du séjour

coût net du séjour - bons CAF = reste à payer - tickets temps libre

(dans la limite du reste à payer qui ne doit jamais être négatif)

## IV- Activités à destination des 12 - 17 ans

### A/ Animations "passeport jeunes MSA"

Animations réservées aux résidents de la Commune ou aux élèves scolarisés sur le territoire

	Résidents ou scolarisés sur la commune
Passeport jeunes MSA	10,00 €

### Modalités particulières d'application

La détention du "passeport jeunes MSA" est obligatoire pour l'inscription à toutes les activités de la catégorie "Activités à destination des 12-17 ans".

## Services publics municipaux - Tarifs municipaux - Actualisation

<b>Animations (après-midi, soirées, journées, week-ends) et séjours courts</b>	<b>Résidents ou scolarisés sur la commune</b>
Droit de niveau 1 (cf "Tarification des animations")	1,05 €
Droit de niveau 2 (cf "Tarification des animations")	2,10 €
Droit de niveau 3 (cf "Tarification des animations")	3,15 €
Droit de niveau 4 (cf "Tarification des animations")	4,20 €
Droit de niveau 5 (cf "Tarification des animations")	5,30 €
Nuitée d'hébergement à Mont-Saint-Aignan	6,15 €
Nuitée d'hébergement hors Mont-Saint-Aignan	13,70 €

### Tarification des animations

Les frais de transports, le matériel pédagogique, la rémunération des agents ainsi que le cas échéant les repas sont déjà compris dans le "passeport jeunes" et ne donnent donc pas lieu à facturation complémentaire.

S'y ajoutent le cas échéant :

1/ Les coûts liés aux droits d'entrée éventuels font l'objet d'une facturation par niveau :

- Niveau 1 : Droit d'entrée supérieur à 1 € et inférieur ou égal à 4 € ;
- Niveau 2 : Droit d'entrée supérieur à 4 € et inférieur ou égal à 8 € ;
- Niveau 3 : Droit d'entrée supérieur à 8 € et inférieur ou égal à 12 € ;
- Niveau 4 : Droit d'entrée supérieur à 12 € et inférieur ou égal à 16 € ;
- Niveau 5 : Droit d'entrée supérieur à 16 €.

2/ Les coûts d'hébergement, sur la base des tarifs "nuitée d'hébergement".

### B/Séjours 12-17 ans

<b>Tarifs de base/jour</b>	<b>Résidents</b>	<b>Non-Résidents</b>
Séjour vacances	31,65 €	42,20 €
Séjour vacances - titulaires Passeport Jeunes	30,60 €	41,15 €
Séjour Vacances hiver	52,75 €	68,55 €
Séjour Vacances hiver - titulaires Passeport Jeunes	52,00 €	67,50 €

### Utilisation des "Bons CAF"

Même règle que pour les séjours "6-12 ans"

## D - Redevance des services culturels

### F Cinéma L'Ariél

#### Accès au cinéma

Tarif plein	6,50 €
Tarif réduit	3,50 €
« Ecole et Cinéma »	2,25 €
Carnet 5 entrées	26,00 €

#### Accès aux ciné-concerts

Tarif plein	8,00 €
Tarif réduit	6,50 €

### Modalités particulières d'application

Le tarif réduit du cinéma et ciné-concerts est applicable aux moins de 26 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux élèves du Pôle d'Enseignements Artistiques et groupes constitués de 10 personnes. Les carnets de cinéma sont valables un an à compter de leur date d'achat.

### Affiches et photos

#### Affiches neuves

Affiche 120 cm X 160 cm	10,45 €
Affiche 60 cm X 80 cm	5,20 €

#### Affiches déclassées (stock ancien ou dégradé)

Affiche 120 cm X 160 cm	5,20 €
Affiche pantalon	3,15 €
Affiche 60 cm X 80 cm	3,15 €
Photographies grand format	2,10 €

## Services publics municipaux – Tarifs municipaux – Actualisation

### II- Spectacles

#### Programmation EMS

Plein tarif - Entrée individuelle	15,00 €
Tarif réduit - Entrée individuelle	10,00 €
Tarif solidaire - Entrée individuelle	1,00 €
Jeune Public - Entrée individuelle	5,00 €
Bénéficiaires de l'AAH et de l'ASPA - Entrée individuelle	5,00 €
Forfait individuel cinq spectacles - Entrée individuelle	60,00 €
Abonnement	supprimé

#### Modalités particulières d'application

Le tarif réduit est applicable aux moins de 18 ans, aux étudiants et aux demandeurs d'emploi, aux élèves des ateliers municipaux et groupes constitués de 10 personnes.

Le tarif "solidaire" à 1€ est destiné aux bénéficiaires de minimas sociaux sur présentation d'un justificatif de moins de six mois.

Le tarif de 5€ est destiné aux bénéficiaires de l'AAH (allocation aux adultes handicapés) et de l'ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) sur présentation d'un justificatif.

L'abonnement de 150 € est supprimé sur décision n° 2021-03-16.

### III- Ateliers artistiques Pôle d'Enseignements Artistiques

#### Musique

	Résidents	Non-Résidents
Éveil musical / Initiation	143,95 €	215,55 €
1er cycle instrument / - 18 ans	196,45 €	288,20 €
1er cycle instrument - solfège formation musicale / - 18 ans	245,00 €	376,25 €
2ème cycle instrument - solfège formation musicale / - 18 ans	410,10 €	628,75 €
Instruments / Adultes	410,10 €	628,75 €

#### Arts Plastiques

	Résidents	Non-Résidents
Moins de 18 ans	188,90 €	258,00 €
Adultes	267,55 €	296,05 €
Stages	95,25 €	124,20 €

#### Théâtres Arts dramatique

	Résidents	Non-Résidents
Moins de 18 ans	117,50 €	147,10 €
Adultes	230,10 €	269,30 €

#### Céramique

	Résidents	Non-Résidents
Moins de 18 ans	158,85 €	230,90 €
Adultes	256,25 €	288,20 €

#### Modalités particulières d'application

- Pour les résidents uniquement, un tarif dégressif est appliqué selon le nombre de personnes d'une même famille inscrites dans le même atelier : - 10 % pour 2 personnes ; - 20 % pour 3 ; - 30 % à partir de 4.
- L'inscription en cours d'année est possible
- L'année commencée est due dans son intégralité, sauf cas de déménagement ou de maladie sur présentation d'un justificatif.
- Les paiements en 3 échéances sont acceptés, et s'effectuent aux mois d'octobre, janvier et mars de l'année scolaire.

### IV - Bibliothèque municipale

#### Abonnements bibliothèque

	Résidents	Non-Résidents
Cotisation étudiants	gratuit	gratuit
Cotisation annuelle moins de 18 ans	gratuit	4,00 €
Cotisation annuelle Adulte	gratuit	15,00 €